



Charte qualité événements

Media-Terre ainsi que chaque prestataire sélectionné par ses soins et représentant à ce titre la marque et ses valeurs, s'engagent à respecter strictement les engagements suivants (non exhaustifs) qui constituent le socle de la charte dont il nous appartient de veiller à la bonne mise en application.

- 1. Ethique:** Nous nous engageons à respecter la législation du travail en vigueur en France métropolitaine & DOM TOM (durée du travail, santé, sécurité). Dans l'éventualité d'une mission à l'étranger, cette obligation sera également respectée et imposée aux prestataires choisis.
- 2. Information & transparence :** Nous nous engageons, ainsi que nos prestataires, à communiquer toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'événement, dans les délais impartis par le client ou son représentant. Dans un souci permanent de transparence, nous nous engageons également à informer notre client de tout problème éventuel préjudiciable à la manifestation et à être force de proposition le cas échéant afin de respecter la qualité, la sécurité, les délais et plus généralement le bon déroulement de la manifestation.
- 3. Accueil :** Media-Terre s'engage à ce que le public bénéficie d'un accueil chaleureux et professionnel [bonne présentation, parfaite connaissance de la manifestation et des valeurs de(s) marque(s) représentées etc.] Le public doit également être informé des conditions d'accueil de la manifestation (modalités d'accès, captation audiovisuelle etc)
- 4. Sécurité :** Toutes les missions de sécurité sont systématiquement effectuées par des sociétés déclarées en Préfecture et habilitées à gérer l'accueil du public si nécessaire, dans le strict respect de la législation en vigueur. Les sociétés retenues s'engagent donc à faire appel à du personnel qualifié, bénéficiant des compétences nécessaires et à désigner un « coordinateur » afin de faciliter la communication in situ et à ses abords, tant avec les autorités administratives qu'avec toute personne désignée par le client ou son représentant.
- 5. Démarche de Progrès :** Nous nous engageons et veillons à ce que chaque prestataire s'engage, si ce n'est pas déjà le cas, à mettre en place une **démarche de progrès** afin de sensibiliser, informer et promouvoir une attitude responsable pour l'environnement **tant sur un plan interne qu'à destination du grand public** (tri sélectif des déchets, respect du site d'accueil, modes de communication...)
- 6. Expertise :** Nous sélectionnons nos prestataires pour leur parfaite maîtrise dans leur cœur de métier en fonction de la nature de l'évènement. Chacun se doit donc de valoriser son savoir faire à travers des prestations et des services professionnels.
- 7. Communication :** Nous veillons à la bonne exposition de votre marque pour une prise de parole optimale, en conformité avec le cahier des charges spécialement élaboré par nos soins, en étant force de proposition sur des supports **novateurs, non polluants et réutilisables.**

8. Qualité : Ambassadeur de vos marques, nous nous engageons à fournir des services de qualité dans le **respect du budget alloué** et sommes force de proposition pour en rationaliser les coûts.

9. Confidentialité :

- **DEFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES**

- Informations Confidentielles : désigne l'ensemble des informations et documents, échangés dans le cadre du programme commun, sous toutes formes écrites et/ou orales et/ou graphique , quel que soit le type de support utilisé, magnétique, électronique ou autres, propres à l'une des Parties, y compris et sans limitation (i) toutes informations techniques, savoir-faire relatif aux inventions, concepts, design, dessins, spécifications techniques, procédés, modèles, code objet, documentation, diagrammes, recherche, mais aussi (ii) toutes informations financières relatives aux coûts, à la stratégie, aux méthodes de vente, aux plans commerciaux, aux projets présents et à venir, et de façon générale (iii) toutes informations financières relatives aux coûts, prix, qui sont communiquées par l'une des Parties à tout moment, directement ou indirectement ou par l'un de ses employés, que l'information ait été signalée confidentielle ou non.
- Exclusions : La définition d'Informations Confidentielles ne s'applique pas aux informations dont une Partie pourrait prouver :
 - qu'elles ont été connues avant leur communication par l'autre Partie, sans que cela résulte de la violation d'une obligation de confidentialité ou
 - qu'elles étaient ou sont devenues disponibles sans infraction au présent Accord, ou - qu'elles ont été communiquées par des tiers qui ne sont soumis à aucune obligation de confidentialité à l'égard de l'autre Partie ou
 - qu'elles ont été développées indépendamment par ses employés n'ayant pas eu accès aux Informations Confidentielles ou
 - qu'elles font l'objet d'une communication requise par une autorité administrative ou en vertu d'une loi, décret, règlement ou d'une décision de justice, sous réserve que l'autre Partie ait été informée de cette demande et que les Parties coopèrent afin que l'information divulguée reçoive un traitement confidentiel.
- Chacune des Parties s'engage à mettre en oeuvre l'ensemble des mesures nécessaires pour préserver la confidentialité et à s'interdire toute divulgation non expressément autorisée desdites Informations Confidentielles.

Les obligations de confidentialité s'imposent aux Parties pour la durée des discussions relatives à l'événement et les 2 ans qui suivent le terme desdites discussions, quelle qu'en soit la cause. Chacune des Parties se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par ses préposés, prestataires et/ou éventuels sous-traitants. Les Parties porteront à la connaissance desdits préposés, prestataires et/ou éventuels sous-traitants, les obligations de confidentialité auxquelles ils sont tenus et prendront toutes les mesures nécessaires à leur respect. Après la fin du présent Accord, quels qu'en soient les motifs, chacune des Parties s'engage à retourner à première demande à l'autre Partie les Informations Confidentielles et à ne pas en garder copie.



DEMANDEZ-NOUS LA LUNE !